

Fiche de données de sécurité

Edition: 2021-01-20 Version: 11 / Lithium-Ion

1. IDENTIFICATION

Nom commercial: Rechargeable Lithium-lon Battery (toute taille)

Voltage: 3,6 V / 3,7 V (ou des multiples de celle-ci dans le cas de configurations

multi-cellules)

Système électrochimique : Lithium Ion

Anode (negative electrode): Carbon

Cathode (positive electrode): Metal oxide

Numéro de téléphone d'urgence: ++49 (0) 911 / 65372260

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Pour la batterie, les matériaux chimiques sont stockés dans une boîte hermétiquement fermée, conçue pour résister aux températures et aux pressions rencontrées lors d'une utilisation normale. Par conséquent, lors d'une utilisation normale, il n'y a aucun danger physique d'inflammation ou d'explosion et aucun danger chimique de fuite de matières dangereuses.

En cas de mauvais traitement, les ingrédients sont libérés, un mélange gazeux spontanément inflammable peut être libéré dans certaines circonstances (mesures selon chapitre 4 à 6)

3. COMPOSITION / INFORMATION sur les COMPOSANTS

Substances		
O. I. I. A. J. 1911	 	 ·
Cobaltate de lithium		
Graphite		
Cuivre		
Aluminium		
Polypropylène		



Fiche de données de sécurité

Batteries Lithium-lon

Edition: 2021-01-20 Version: 11 / Lithium-Ion

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Contact avec le contenu de la batterie interne :

▶ Peau: Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Rincez les zones touchées avec beaucoup d'eau (au moins 15 minutes).

Demander une assistance médicale.

Yeux: Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux à l'eau de façon

continue pendant au moins 15 minutes. Demander une assistance

médicale.

Inhalation: Que la victime se mouche, se gargarise. De l'air frais. Demander une

assistance médicale.

Ingestion: Buvez beaucoup d'eau. Évitez les vomissements. Aucun essai de

neutralisation. Demander une assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : La poudre d'extinction des incendies métalliques, le sel gemme ou

le sable sec doivent être utilisés. Si seule l'eau est disponible, elle

ne peut être utilisée qu'en grande quantité.

Moyens d'extinction peu

adaptés:

L'eau en petites quantités peut avoir des effets néfastes.

Equipement de protection spécial

lors de la lutte contre l'incendie :

Tissu de contamination, y compris appareil

respiratoire.

Danger particulier : Les cellules peuvent exploser et libérer des pièces métalliques.

Au contact de l'électrolyte avec l'eau, des traces d'acide

fluorhydrique peuvent se former. Dans ce cas, éviter le contact et

veiller à une bonne ventilation.

Le contact de l'anode chargée avec l'eau génère un gaz

d'hydrogène extrêmement inflammable.

Attention: Ne pas laisser les moyens d'extinction utilisés pénétrer dans les

eaux de surface ou les eaux souterraines. Si nécessaire, épaissir l'eau ou la mousse avec des solides appropriés.

Éliminer de manière appropriée.

6. REJET ACCIDENTEL

Mesures liées à la personne :

situation

Porter un équipement de protection individuelle adapté à la

Lithium - Ion - Batteries Page 2 of 6



Batteries Lithium-lon

Fiche de données de sécurité

Edition: 2021-01-20 Version: 11 / Lithium-Ion

(gants de protection, protection du visage, protection

respiratoire).

Mesures de protection de

Lier les ingrédients libérés avec de la poudre (sel gemme, l'environnement: sable). Éliminer conformément à la législation et aux règles

locales.

Évitez que les substances lessivées ne pénètrent dans la

terre, les canalisations ou l'eau.

Si le corps de la batterie est démonté, de petites quantités Nettoyage:

d'électrolyte peuvent fuir. Emballez la batterie de manière

étanche, y compris les ingrédients avec de la chaux, du sable ou

.du.sel.gemme..Nettoyez.ensuite.avec.de.l'eau......

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Lignes directrices pour une manipulation sûre:

Respectez toujours les avertissements figurant sur les piles et dans les manuels des appareils. N'utilisez que les types de piles recommandés.

Gardez les piles hors de portée des enfants.

Pour les appareils destinés à être utilisés par des enfants, le boîtier des

piles doit être protégé contre tout accès non autorisé. Les piles non emballées ne doivent pas traîner en vrac.

En cas de changement de piles, remplacez toujours toutes les piles par

des piles neuves de type et de marque identiques.

N'avalez pas les piles.

Ne pas jeter les piles dans l'eau. Ne pas jeter les piles dans le feu.

Évitez les décharges profondes. Ne pas court-circuiter les piles.

Utilisez le temps et le courant de charge recommandés. Ne pas ouvrir

ou démonter les piles.

Stocker de préférence à température ambiante (environ 20°C). Stockage:

Éviter les grands changements de température. Ne pas stocker à proximité

d'appareils de chauffage. Évitez la lumière directe du soleil. À une

température plus élevée, les performances électriques peuvent être réduites. Stocker de préférence à 50 % de la capacité nominale. Le stockage de

batteries non emballées peut provoquer un court-circuit et un dégagement de

chaleur.

Catégorie de stockage selon TRGS 510:

Il est recommandé de prendre en compte la "Règle technique pour les substances dangereuses TRGS 510 - Stockage des substances dangereuses dans des récipients non stationnaires" et de manipuler les piles rechargeables au lithium-ion selon la catégorie de stockage

11 ("solides combustibles").

Stockage de grandes quantités :

Suivez les recommandations de l'Association allemande des assurances (GDV - "Gesamtverband der Deutschen Versicherungswirtschaft e.V.")

concernant les piles au lithium :

http://vds.de/fileadmin/vds_publikationen/vds_3103_web.pdf En cas de

stockage de grandes quantités (volume de stockage utilisé

> 7 m3 et/ou plus de 6 palettes) les batteries doivent être stockées dans

Lithium - Ion - Batteries Page 3 of 6



Batteries Lithium-lon

Fiche de données de sécurité

Edition: 2021-01-20 Version: 11 / Lithium-Ion

des pièces ou des zones résistantes au feu ou séparées (par exemple, un entrepôt ou un conteneur pour matières dangereuses). Le stockage mixte avec d'autres produits n'est pas autorisé. L'aire de stockage doit être surveillée par un système de détection automatique d'incendie, relié à un emplacement occupé en permanence. Un système d'extinction d'incendie doit refléter les agents extincteurs mentionnés au chapitre 5.

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					
8.	CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE				
Dans	des conditions normales (pe	endant la charge et la décharge), il n'y a pas de libération des composants.			
9.	PROPRIÉTÉS PHYSIQU	ES ET CHIMIQUES			
Non a	pplicable si fermé.				
10.	STABILITÉ ET RÉACTIV	ITÉ			
Réac	ions dangereuses :	En cas de chauffage supérieur à 100 °C, il y a risque de rupture.			
11.	INFORMATIONS TOXIC	DLOGIQUES			
		endant la charge et la décharge), il n'y a pas de libération des composants. En cas informations des sections 2, 3 et 4.			
12.	INFORMATION ÉCOLOG	BIQUE			
		ne contiennent pas de métaux lourds tels que définis par les directives européennes conformes aux exigences de composition chimique de cette directive.			
dans		ntentionnellement (à la différence du mercure qui peut être présent accidentellement s de la loi américaine "Mercury-Containing and Rechargeable Battery Management			
chino l'envir à 0,02 Et doi	ises, notamment l'Administra connement, définit la "faible t 25 %", et "sans mercure" cor	a teneur en mercure des piles promulgué le 31 décembre 1997 par les autorités ation d'État de l'industrie légère et l'Administration d'État de la protection de eneur en mercure" comme étant "la teneur en mercure en poids de la pile inférieure mme étant "la teneur en mercure en poids de la pile inférieure à 0,0001 %". n VARTA appartiennent à la catégorie des batteries sans mercure (teneur en			
13.	CONSIDÉRATIONS REL	ATIVES À L'ÉLIMINATION			

Lithium - Ion - Batteries Page 4 of 6

États-Unis : les piles au lithium-ion sont classées par le gouvernement fédéral comme des déchets non dangereux et

peuvent être éliminées sans danger dans le flux normal des déchets municipaux.



Fiche de données de sécurité

Edition: 2021-01-20 Version: 11 / Lithium-Ion

Ces piles contiennent toutefois des matériaux recyclables et sont acceptées pour le recyclage par le programme de recyclage des piles de la Rechargeable Battery Recycling Corporation (RBRC). Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web de la RBRC à l'adresse www.rbrc.org.

Dans l'Union européenne, la fabrication, la manipulation et l'élimination des piles sont réglementées sur la base de la directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et abrogeant la directive 91/157/CEE. Les clients trouveront des informations détaillées sur l'élimination dans leurs pays respectifs sur le site Web de l'European Portable Battery Association (http://www.epbaeurope.net/legislation_national.html).

Les importateurs et les utilisateurs en dehors de l'UE doivent tenir compte de la législation et des règles locales.

Afin d'éviter les courts-circuits et les échauffements, les batteries Lithium-Ion usagées ne doivent jamais être stockées ou transportées en vrac. Les mesures appropriées contre les courts-circuits sont les suivantes

Stockage des piles dans l'emballage d'origine Recouvrement des bornes Enfouissement dans du sable sec

.....

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Les batteries au lithium-ion que nous fournissons à nos clients sont soumises à la réglementation sur les marchandises dangereuses. Le transport peut être facilité par le respect des dispositions particulières suivantes :

Transport maritime: Code IMDG 40. Amendement Disposition spéciale 188/230, instruction d'emballage 903 Transport routier et ferroviaire: Disposition spéciale 188/230 de l'ADR/RID 2021, instruction d'emballage 903 Transport aérien: Réglementation IATA des marchandises dangereuses 62ème édition Instruction d'emballage 965 Section IA - IB - II.

AÉRONEF CARGO UNIQUEMENT (CAO)

Section IA - Quantité nette par colis 35 kg Section IB - Quantité nette par colis 10 kg Section II - voir tableau 965-II

État de charge (SoC) max. 30%

Informations complémentaires : Tel +49 911 65372260 pour les USA : Tel +18004249300

Les exigences du manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, partie III, sous-section 38.3 sont remplies. Toutes ces batteries sont emballées et marquées avec une protection appropriée pour la prévention des courts-circuits.

Les documents d'expédition sont conformes à la réglementation.

.....

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Considérations sur le marquage :

Selon la directive 2006/66/CE, les piles doivent être marquées du symbole de la poubelle à roue croisée.

Selon le règlement (UE) n° 1103/2010 de la Commission, les piles et accumulateurs secondaires (rechargeables) portables doivent être marqués d'un marquage de capacité, sauf ceux qui sont incorporés ou conçus pour être incorporés dans des appareils avant d'être fournis aux utilisateurs finaux, et qui ne sont pas destinés à être retirés.

Les piles rechargeables au lithium-ion, qui contiennent des composants électroniques

Lithium - Ion - Batteries Page 5 of 6



Batteries Lithium-lon

Fiche de données de sécurité

Edition: 2021-01-20 Version: 11 / Lithium-Ion

(par exemple, PCM) et qui sont soumis aux directives CEM 2004/108/CE ou 2014/35/UE (car il s'agit de dispositifs remplaçables par l'utilisateur final), doivent faire l'objet d'une évaluation de la conformité CE et porter le marquage CE. Conformément à la réglementation sur les marchandises dangereuses (voir 14.), les blocs de batteries doivent être

marqués avec la puissance en wattheures.

Normes de sécurité internationales : Les cellules de base sont homologuées selon la norme UL 1642.

Classe de danger pour l'eau :

Les règlements de la loi fédérale allemande sur la gestion de l'eau (WHG) ne sont pas applicables car les piles au lithium-ion sont des articles et non des substances. Il n'y a donc aucun risque de pollution de l'eau, sauf si les piles sont violées ou démantelées.

16. AUTRE INFORMATION

Note: Dernière modification couverte de la directive européenne sur

les piles 2006/66/CE : la directive 2013/56/UE.

Lithium - Ion - Batteries Page 6 of 6